

**DEVOIR D'INFORMATION SELON ART. 45 LSA**

**a- Identité et adresse :**

Zodiac Sàrl, représenté par Dubuis Florian, Av. du Grd-St-Bernard 36, 1920 Martigny

**b- Couvertures d'assurances :**

Le bureau Zodiac Sàrl est indépendant de toute compagnie d'assurance, c'est-à-dire neutre et sans aucune obligation de production vis-à-vis de ses partenaires. Nous travaillons dans tous les domaines d'assurances (couvertures toutes branches choses, vie et vie collective).

**c- Liens avec les compagnies d'assurances :**

- En assurances de choses, et collectives (LPP), la rémunération se fait sous forme de commission de gestion annuelle ou d'acquisition. (Selon conventions) Nos partenaires sont : – DAS Protection juridique – Générali Assurances – Groupe Mutuel – CSS Assurances – Swica Assurances – La Mobilière – Protekta Protection juridique – Axa-Winterthur Assurances – Zürich Assurances – Skandia AG – La vaudoise assurances – Concordia – ALBA assurances – La Nationale Suisse
- En assurances vie, la rémunération se fait sous forme de commission d'acquisition, identique avec chaque compagnie partenaire (neutralité). Nos partenaires sont : Générali Assurances – Groupe Mutuel – La Mobilière – Axa-Winterthur Vie – Zürich Assurances – Skandia AG – Liechtenstein Life Assurance AG – La Nationale Suisse
- Caisses maladies, la rémunération se fait sous forme de commission d'acquisition : CSS Assurances – Groupe-Mutuel – Elvia Assurances – Assura SA – Intrax SA – Concordia

**d- Responsabilité :**

En cas d'erreur de couverture ou de gestion, la personne responsable est Zodiac Sàrl par Dubuis Florian, conseiller financier avec brevet fédéral. (Inscrit au registre des intermédiaires n° 24954 et membre de la Swiss Financial Planners Organization) Nous avons conclu une assurance RC professionnelle, avec couverture du préjudice de fortune de 2 millions, auprès de la compagnie d'assurances AIG.

**e- Données personnelles :**

Vos données personnelles sont conservées sous le sceau de la confidentialité dans nos locaux. Nous sommes soumis au secret professionnel par le contrat de mandat que vous nous signez, et qui est régi par le CO. Certaines informations, strictement nécessaires à l'établissement des propositions d'assurances, sont fournies aux compagnies.

*Remarque : Toutes ces informations vous ont été communiquées lors de la lecture et ensuite de la signature du contrat de gestion qui nous lie ou de la proposition vous liant à un de nos partenaires.*

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_